

## BUDGET 2023

"À Irigny, nous disposons d'une première enveloppe budgétaire appelée Budget Primitif (BP), suivie plusieurs semaines après d'un Budget Supplémentaire (BS). Même si nous savons déjà les réalisations que nous projetons sur l'année, il n'est pas envisageable de les indiquer dans le Budget Primitif si nous ne disposons pas des sommes qui nous permettront de les réaliser. Le Budget doit être « sincère » selon les termes légaux. Cette pratique serait contraire à la sincérité budgétaire !

L'exécution de ce BP 2023 est suivie d'une manière encore plus fine que les années antérieures et quotidiennement par les Services et les Elus (car de nombreux paramètres économiques ont évolué sans commune mesure depuis l'an dernier), afin d'être réactifs sur toutes les actions qui ont un impact direct sur nos finances.

L'approbation du BP 2023, lors du Conseil Municipal du 31 janvier 2023, nous permet de vous le présenter :

Les dépenses de fonctionnement ont fait l'objet d'une optimisation afin de compenser en partie, les hausses sur les charges générales. En effet, le gaz, l'électricité et le carburant subissent **une hausse estimée à 18 %**. Cette augmentation des dépenses de fonctionnement a été **limitée à 200 000€**.

Avec le **maintien et la création de services** aux Irignois, la **charge de la masse salariale** est une partie importante de notre budget.

Ce budget 2023 se traduit également par **une capacité d'investissement significative**, nous permettant le lancement de projets majeurs sur la Commune : la zone de loisirs sur le quartier d'Yvours, la rénovation énergétique de bâtiments municipaux, ainsi que des investissements moins importants mais primordiaux pour le maintien de notre patrimoine.

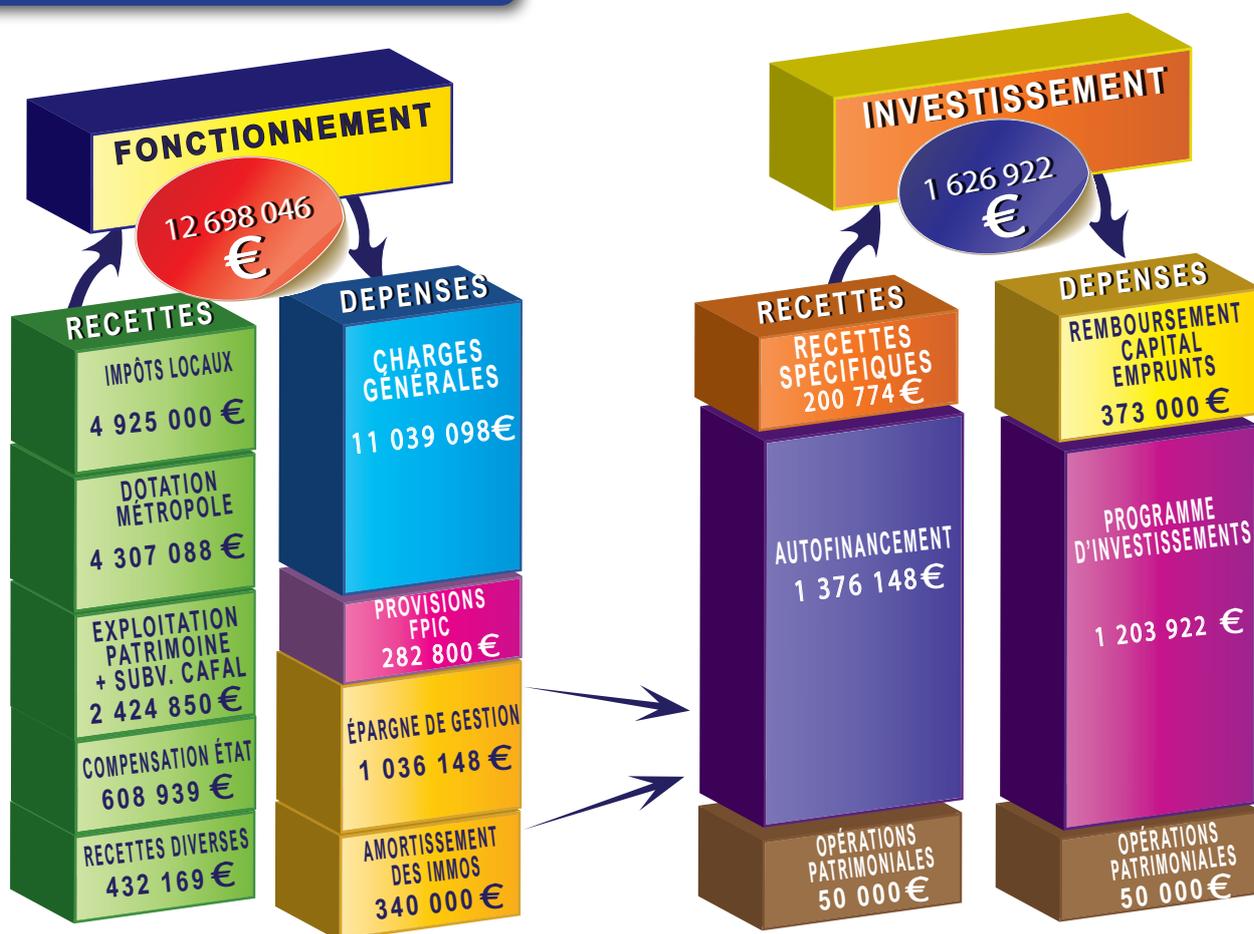
Malgré les contraintes financières qui pèsent sur les finances communales, nous avons fait le choix de :

- **ne pas augmenter la part communale de la fiscalité pour les Irignois en 2023**, la pression fiscale sur les ménages étant assez forte par ailleurs ;
- **de maintenir à l'identique par rapport à 2022, l'enveloppe budgétaire globale dédiée aux associations.**

**Ce BP 2023 se veut responsable et en adéquation avec nos politiques à destination de tous les Irignois et nos choix d'investissements".**

Christophe Darcy, Adjoint aux Finances et François Bailly, Conseiller délégué aux Budgets

## L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU BUDGET PRINCIPAL



## RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR SECTEUR



## LES BUDGETS ANNEXES

Les Budgets s'équilibrent en dépenses et en recettes

### Centre Culturel de Champvillard



Fonctionnement	857 100 €
Investissement	18 000 €

### Gestion du Patrimoine Immobilier



Fonctionnement	247 600 €
Investissement	174 400 €